

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement qui ne correspondaient plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, ainsi que de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ont été créés. Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Au 1^{er} janvier 2015, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre-Val de Loire offrent plus de 3900 places d'hébergement social** (Cada ⁽¹⁾, CHRS ⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **plus de 5800 places en logement accompagné**⁽³⁾ (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

En matière d'hébergement, au début de l'année 2015, la Région dispose de **2358 places** (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants, etc.) dont **1259 d'urgence** (53,4 %), **1039 d'insertion** (44,1 %) et **60 de stabilisation**⁽⁴⁾ (2,5 %).

En Centre-Val de Loire, le **taux d'équipement est de 1,9 place d'hébergement pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans contre 2,1‰ au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 1,0‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,8‰ dans le Loiret.

La Région compte fin 2015, près de **68000 bénéficiaires de la CMU⁽⁵⁾ de base, soit 3,7% de la population** (3,1 % en France hexagonale). La CMUC concerne quant à elle près de **171000 résidents de la Région, soit un taux de couverture de 6,5%** (7,1 % au niveau national).

Fin 2015, l'**aide médicale d'État⁽⁶⁾** est délivrée à **5155 habitants de la Région** ■

- (1) Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile** (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
- (2) Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
- (3) Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
- (4) L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
- (5) La **couverture maladie universelle complémentaire** (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
- (6) L'**Aide médicale de l'État** (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'Action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.
L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMUC complémentaire.
Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	132	151	68	234	164	322	1 071	39 080
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	221	210	85	239	230	473	1 458	24 169
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	56	76	51	333	170	601	1 287	30 207
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 476
Logement accompagné								
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	332	579	178	611	521	894	3 115	106 319
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	89	65	151	84	163	632	12 749
Foyers de jeunes travailleurs⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	0	88	80	502	0	258	928	22 561
Foyers de travailleurs migrants⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	46 487
Nombre de places d'hébergement	188	227	119	567	334	923	2 358	69 929
<i>Dont urgences</i>	66	86	51	309	162	585	1 259	30 647
<i>Dont stabilisation</i>	0	0	0	24	20	16	60	7 655
<i>Dont insertion</i>	122	141	68	234	152	322	1 039	31 627
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	1,0‰	1,1‰	1,9‰	2,1‰	2,8‰	1,9‰	2,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	8 473 (2,7%)	12 548 (2,8%)	5 289 (2,2%)	15 354 (2,5%)	9 272 (2,7%)	16 933 (2,5%)	67 869 (2,6%)	2 044 178 (3,1%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	23 688 (7,4%)	26 870 (6,0%)	14 553 (6,2%)	35 478 (5,8%)	20 947 (6,1%)	49 438 (7,2%)	170 974 (6,5%)	4 620 582 (7,1%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2015	451	760	199	1 392	514	1 839	5 155	ND

Sources : Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Fitness, Drees, DRDJSCS, DGCS, ELP 2014, Insee RP, exploitation complémentaire), Fonds CMU (31.12.2014), *CPAM

(1) Non transformés en résidences sociales